

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Deux-roues : un amour à sens unique ?

Initiant-e(-s) : Anouck Saugy

« Le vélo ou le scooter électrique est le moyen de transport idéal pour parcourir les pentes lausannoises tout en réduisant ses émissions de CO₂. » Ce slogan, mis en avant sur le site internet de la Ville, illustre l'encouragement des autorités en faveur des deux-roues électriques. Pourtant, alors que ces modes de transport sont promus comme des alternatives durables, leur intégration dans l'espace public est paradoxalement limitée. En effet, le stationnement dédié aux deux-roues motorisés a suivi la même tendance que celui des voitures, avec une réduction de 10% depuis 2015. Rien qu'en 2023, 200 places ont été supprimées.

Dans sa réponse à la question écrite de la soussignée du 7 septembre 2023, la Municipalité a confirmé que cette diminution touchait particulièrement le centre-ville et que « dans les limites de l'espace disponible, la Ville cherche à compenser à proximité ces places supprimées. Toutefois, la pesée d'intérêt avec la requalification des espaces publics et la promotion des modes de déplacement plus respectueux du climat font que ces compensations ne sont pas toujours possibles. »

Résultat : les places restantes sont souvent saturées, obligeant les usagers à stationner sur des trottoirs ou d'autres espaces inadaptés, générant ainsi des conflits d'usage et un risque accru de contraventions. Pourtant, un stationnement mieux organisé pour les motos et scooters permettrait une meilleure cohabitation entre les usagers de l'espace public et favoriserait un mode de transport plus flexible et moins encombrant que la voiture individuelle. Limiter l'accès à des infrastructures adaptées pour ces véhicules va donc à l'encontre des objectifs de mobilité durable que la Ville prétend défendre.

Dans cet optique, il apparaît comme essentiel d'assurer une équité entre les différents modes de transport en ville, en garantissant à chacun des conditions de stationnement adaptées et équilibrées. Cela permettrait de favoriser une utilisation rationnelle de l'espace public et d'encourager de vraies alternatives à la voiture individuelle, qui reste un des principaux défis en matière de mobilité.

Finalement, l'équité dans les politiques de transport est essentielle, non seulement pour améliorer le bien-être collectif, mais aussi pour réduire les inégalités d'opportunités et garantir un accès minimal pour tous. À Amsterdam, où les vélos se comptent par milliers, l'intégration des deux-roues dans l'espace urbain repose sur une planification réfléchie et des infrastructures adaptées. Là-bas, l'équilibre entre les différents usagers a permis de créer un modèle durable et fonctionnel, qui pourrait inspirer Lausanne.

Dans ce contexte, la postulante, au nom du Groupe PLR, demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les deux-roues motorisés, en envisageant notamment l'intégration d'un quota dédié dans

Conseil communal de Lausanne

chaque nouveau projet d'aménagement incluant des places pour vélos (par exemple, 1 place deux-roues pour 5 places vélos), ainsi que l'aménagement d'espaces dédiés dans des zones publiques sous-exploitées. Elle propose également la mise en place de stationnements temporaires lors de grands événements tels que le Festival de la Cité ou plus régulièrement lors des jours de marché.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Augmenter le nombre de places de stationnement pour les deux-roues motorisés

Lausanne, le 9 avril 2025

Signataire(s) : Anouck Saugy Jacques Pernet Nicolas Hurni

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*